

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Pavillon I de l'Hôpital Général Juif 4333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 22 juin 2009, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur maximale de 9 mètres et de 2 étages prescrite au plan H-2 de l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Cette dérogation mineure permettrait un agrandissement d'une hauteur maximale de 15 mètres et de 3 étages du pavillon I de l'Hôpital Général Juif, situé au 4333, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, sur le terrain ouest du complexe hospitalier.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 27 mai 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement